

Wiener Blut ou *Sang viennois* et le destin de l'Europe (IV)

Quel a été le processus, quels sont les éléments qui sont apparus pour dégager à partir des territoires de l'empire des Habsbourg de nouveaux États à la fin de la première guerre mondiale, en 1918 ? Certains pensent que c'est la notion de « nation » qui a permis de créer de nouveaux États. Aussi, dans cette évocation de l'empire des Habsbourg entre 1780 et 1814, j'ai tenté de dégager quelques « définitions » du terme de nation.

I. Joseph II, despote éclairé passionné de règlements très précis (1780-1790)

Après la mort de Marie-Thérèse (1780), son fils Joseph II se présente comme le premier serviteur de l'État. Né en 1741, Joseph de Habsbourg-Lorraine est le fils de François de Lorraine et de Marie-Thérèse d'Autriche. Durant sa jeunesse, il voyage sans cesse à travers toutes les régions des royaumes de sa mère. Devenu souverain, il bombarde ses administrateurs de volumes entiers d'instructions détaillées. Cette manière de faire lui attire beaucoup d'ennemis.

En revanche, les paysans le célèbrent comme un héros populaire qui n'a pas hésité à apprendre comment labourer un champ et à prendre des mesures pour libérer les serfs. Les Juifs le considèrent comme celui qui leur a accordé l'émancipation juridique. Les libéraux et les démocrates reconnaissent en lui l'incarnation du principe de la liberté de pensée et un grand porteur d'égalité sociale.

Les nobles et le clergé le voient comme un tyran qui foule aux pieds leurs libertés traditionnelles ou nationales.

Un siècle après son décès en 1790, les nationalistes allemands en Autriche louent encore Joseph II qui a imposé l'allemand comme langue administrative. Les nationalistes tchèques et hongrois lui reprochent d'avoir empêché les divers peuples de l'empire de jouir de leurs héritages linguistiques.

Pourtant, Joseph II n'a pas imposé l'allemand. Il n'était pas libéral. Il a simplement continué à assurer la prospérité de ses sujets. La santé de l'État et de la société est devenue une fin en soi.

Joseph II, empereur du Saint Empire Romain germanique (1765) et Corégent

Dès la mort de son père, François-Étienne, en 1765, Joseph, âgé de 24 ans, est élu empereur du Saint Empire Romain germanique. Choisi comme « corégent » des terres des Habsbourg par sa mère Marie-Thérèse, il ne « participe » pas pour autant à l'exercice du pouvoir. Aussi cherche-t-il des débouchés pour être utile. Voyageur infatigable il pose des questions partout où il passe et recueille les requêtes des paysans. Contrairement à sa mère, il ne se fait jamais représenter comme souverain, mais bien comme un militaire en conversation avec des gens simples. Il dépouille le pouvoir impérial de ses ornements culturels, religieux et symboliques pour les remplacer par une idéologie étatique fonctionnaliste éclairée par la raison et la logique. Progressivement les concepts de religion ou de tradition disparaissent au profit de raison, rationalité et loi naturelle.

L'administration de l'État change de visage

Comme Marie-Thérèse, Joseph II encourage les éléments doués à entrer dans l'administration. Ce ne sont plus les membres de l'aristocratie qui occupent les postes importants. C'est l'inverse qui se produit : les fonctionnaires doués, issus des classes moyennes, reçoivent en fonction de leurs mérites personnels un label de citoyen dévoué issu des Lumières. Plus aucune fonction administrative n'est héréditaire ou à vendre. Cela se remarque dans les habitudes de travail. Les aristocrates membres de l'administration travaillent à leur domicile et reçoivent « chez eux ». Les membres des classes moyennes travaillent dans des bâtiments officiels récemment construits dans toutes les grandes villes ; ils vont au bureau « tous les jours ». Bref la séparation du lieu de travail et du domicile s'impose un peu partout.

On entre dans la conception du service public qui suppose de rester un nombre d'heures précis au bureau. Ainsi, à Vienne, de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Cette manière de travailler va mettre l'accent sur la ponctualité. Le fait que les aristocrates et les classes moyennes travaillent dans les mêmes bâtiments administratifs va poser des questions de protocole et de préséance, pour un même travail. Joseph II se sentira obligé de mettre les choses au point en 1783, dans une lettre « pastorale ». Des règlements sans nombre seront nécessaires pour encourager l'ascèse personnelle au service de l'État. D'où des règlements sans fin, des dossiers personnels, des plans de carrière, d'embauche, de promotion, d'évaluation, des grilles de salaires et des critères objectifs pour les punitions et les vacances. On arrive ainsi au principe d'ancienneté qui permet de rompre avec l'emprise de la noblesse sur les services de l'État et de poser les fondements d'un système d'avancement des membres des classes moyennes.

De quel État s'agit-il ?

Dans cette évolution, où se trouve le centre de l'État ? Finalement, ce sera le centre impérial à Vienne, avec un État *autrichien*. Le patriotisme des administrateurs ne s'attachera pas à la Bohême, la Moravie, la Hongrie ou la Croatie, des entités issues des antécédents d'États indépendants, mais bien à des lois communes – une sorte de future constitution – d'un État qui n'a pas besoin d'un passé, d'une culture commune ou d'une langue commune. Joseph von Sonnenfels (1733-1817), un Juif passé à l'Église catholique, est un des théoriciens de la patrie dont le centre est Vienne. En 1788-1789, Gottfried van Swieten (1733-1803) organise les premières leçons à l'Université de Vienne sur l'histoire de l'Autriche, afin de remplacer les cours sur le Saint Empire Romain germanique ou les territoires de la Couronne composant la monarchie des Habsbourg.

Des décrets sur toutes les matières de la vie sociale

Joseph II a émis une quantité énorme de décrets. Parmi les premiers, il vise à remplacer la **censure** par de nouvelles lignes directrices radicales. Marie-Thérèse avait déjà retiré à l'Église toute responsabilité en ce domaine. Joseph II durcit la décision de sa mère en interdisant aux ecclésiastiques le droit de critiquer ouvertement le gouvernement par écrit. Joseph II déclare illégales les œuvres antichrétiennes et contrôle les productions théâtrales avec plus d'attention que les livres et les pamphlets. Cette « politique » suscite des protestations de la part du nonce et d'autres dignitaires catholiques.

En 1785, devant la quasi-impossibilité d'avoir suffisamment d'écoles pour éduquer les enfants de 6 à 12 ans, Joseph II promulgue une loi qui impose d'ouvrir **une école dans chaque paroisse**. Les enseignants seraient considérés comme des agents administratifs, équivalents à celui d'un sacristain. Ainsi, ce serait l'Église qui serait chargée de payer leur salaire. Les propriétaires locaux et l'Église sont tenus de partager les coûts d'entretien des bâtiments scolaires et de loger l'enseignant. Le minerval est peu élevé. Les familles qui ne parviennent pas à payer sont exemptées. Ici aussi la réglementation est très précise.

Joseph II, l'Église catholique et les autres confessions chrétiennes

Joseph II n'est pas opposé à l'**Église catholique**. En revanche, il considère la pratique de la religion comme une question personnelle qui ne doit pas avoir d'incidence sur les politiques civiques. Dès 1781, il stipule qu'il ne sera pas fait de distinction entre sujets catholiques et **protestants**, sauf en ce qui concerne la pratique du culte en public. Il lève les obstacles qui empêchent les protestants, **orthodoxes et grecs-catholiques** d'occuper des emplois d'État, du droit à la terre ou celui d'éduquer les enfants protestants dans les écoles catholiques.

La communauté protestante reçoit l'autorisation d'organiser ses propres écoles dès qu'il y a plus de 500 enfants protestants. Cependant, les **non-catholiques** ne peuvent pas attirer l'attention sur les lieux de culte : pas de clochers sur les temples protestants !

La population juive

Avec le rattachement de la Galicie en 1772 à l'empire, la **population juive** de la monarchie fait plus que doubler : elle passe de 150 000 personnes dans les Terres héréditaires des Habsbourg, la Bohême et la Hongrie à 350 000 en 1780. Les Habsbourg leur avaient interdit de s'installer en Basse et en Haute-Autriche, en Styrie, Carinthie et Carniole. Marie-Thérèse leur avait proposé de s'installer dans le port de Trieste. Certains Juifs ont occupé des territoires dépeuplés comme des « colons » en Hongrie, le Banat et la Transylvanie. Des familles privilégiées de banquiers juifs peuvent s'installer à Vienne. On compte 600 Juifs à Vienne : les Arnstein, Eskeles, Wertheimer. En 1780, la Bohême et la Moravie comptent une population de 60 000 Juifs ; la Hongrie 75 000 Juifs. Le sort des Juifs n'est pas enviable : restrictions en matière de liberté de mouvement, de mariage, d'emploi et de toutes sortes de formes de propriétés.

Entre 1781 et 1785, des décrets lèvent de lourdes restrictions pesant sur l'existence des Juifs et ouvrent l'accès à des professions de négoce, des métiers artisanaux et à la fonction publique de l'État, en exigeant qu'ils reçoivent un enseignement laïc en langue allemande. Tous les documents qui concernent les Juifs doivent être rédigés en allemand, sauf en Hongrie où le latin et le hongrois sont également valables.

Une question difficile mettra du temps à se résoudre : faut-il imposer le service militaire aux Juifs ? En 1787, Joseph II ordonne la conscription des Juifs de Galicie dans le corps des transports et dans l'artillerie. Quatre mois plus tard, cet ordre est étendu aux Juifs de toutes les régions de la monarchie. Restait encore la question des promotions dans l'armée. En effet, dans la société civile, les Juifs ne pouvaient pas accéder à toutes les professions. Le chancelier von Leopold, comte Kollowrat (1727-1809) décide qu'à l'armée, les Juifs peuvent espérer toutes les promotions auxquelles peuvent prétendre les hommes d'autres confessions selon leur mérite.

Durant les conflits armés qui dominent l'Europe entre 1788 et 1815, seules la monarchie des Habsbourg et la France enrôlent des conscrits juifs. Les Habsbourg ont eu des conflits armés avec l'Empire ottoman (1788-1791), la France révolutionnaire puis napoléonienne (1792-1815). En 1814, sur 500 000 conscrits des armées autrichiennes, 15 000 à 19 000 sont Juifs.

Malgré cette ouverture, les Juifs doivent subir un arsenal considérable de restrictions d'ordre civique et social au plan local. Ils ne peuvent pas migrer ailleurs sur le territoire de l'empire. Les Territoires héréditaires leur sont interdits, sauf la Basse-Autriche. Seul le fils aîné a le droit de se marier, tout en s'acquittant d'un impôt important.

L'Église catholique

Joseph II cherche à placer l'Église catholique sous un contrôle gouvernemental accru, afin de la transformer en **Église d'État**. Les **communautés monastiques** qui n'ont pas des œuvres pédagogiques ou hospitalières doivent fermer. Leurs ressources sont confisquées pour contribuer au financement de l'instruction élémentaire. Les évêques protestent. Joseph II met la main sur la formation du clergé. En 1784, il crée des **séminaires d'État** dans chaque capitale des territoires de la Couronne et il affecte les **facultés de théologie** aux universités existantes. À cause de Joseph II, les évêques d'Autriche n'ont pratiquement pas de contacts avec le pape ou les institutions catholiques internationales. La réglementation de la liturgie, du calendrier, des fraternités religieuses, des processions, des pèlerinages et des rituels funéraires atteint des sommets. En 1784, Joseph II impose le **contrat civil du mariage** et retire à l'Église le pouvoir de déterminer quelles unions sont appropriées pour le confier aux tribunaux séculiers.

La noblesse

Entre 1781 et 1784, Joseph II prend des décrets afin de limiter les pouvoirs matériels des nobles sur les serfs qui travaillent leurs terres. Les paysans sont libres de se marier sans l'aval du seigneur, de se déplacer et de choisir un métier sans son autorisation. Le seigneur a moins de pouvoir pour punir les paysans physiquement et pour infliger des sanctions pécuniaires. Malgré cela, le service du travail forcé, le *Robot*, ne sera aboli qu'en 1848. Cet aspect de la politique de Joseph II suscitera une opposition puissante en Hongrie.

Annexion de territoires : Galicie, Bucovine

Les Habsbourg ont pensé qu'en annexant des territoires à l'Est, ils allaient pouvoir expérimenter la centralisation de l'État et la réforme administrative moderne. C'est ainsi qu'en 1772, les Habsbourg se partagent, avec la Russie et la Prusse, la république des Deux Nations de Pologne et de Lituanie. Les Habsbourg s'imposent en **Galicie** en sachant qu'il faut construire des infrastructures qui orientent vers Vienne. La noblesse terrienne de Galicie s'oppose à cette politique. Le pouvoir à Vienne trouvera une cause pour cet échec : l'arriération de la population galicienne.

En 1774, des forces autrichiennes occupent la frange nord de la principauté ottomane de Moldavie afin de créer un lien territorial entre la Transylvanie et le royaume de Galicie. Cette région reçoit le nom de **Bucovine**. La noblesse y est peu représentée. Les Habsbourg pensent qu'il sera plus facile d'y établir des institutions nouvelles conformes à l'esprit des Lumières. En fait, la Bucovine n'a presque pas d'habitants. Les guerres incessantes, depuis près d'un siècle, entre l'Empire ottoman, la Pologne et les Habsbourg, ont poussé la population à se réfugier en Moldavie. Les Habsbourg proposent alors à des fermiers et des artisans du Saint Empire Romain germanique de s'installer en Bucovine. Ils reçoivent le nom de « colons ».

National, Sujet, Citoyen de l'État

Un siècle plus tard, les activistes nationalistes allemands interpréteront cette migration comme la supériorité de la civilisation allemande sur les arriérés de l'Est. En fait, telle n'était vraiment pas la pensée de Joseph II en faveur de la culture allemande.

En 1786, le *Code civil général* réformé par Joseph II indique que tous ceux qui vivent unis sur les Territoires héréditaires sous autorité princière doivent être considérés comme des nationaux (*Inländer*) et des **sujets**. Pour justifier cela, le Code se réfère à la loi naturelle : *Tout être humain a des droits innés qui sont déjà manifestes selon toute raison, et doit être par conséquent considéré comme une personne. L'esclavage et la servitude, ou l'usage du pouvoir pour les imposer, ne sont pas autorisés sur ces territoires.*

Un nouveau terme apparaît. Celui de *Staatbürger* ou **citoyen de l'État**. Il laisse supposer une forme d'égalité de tous devant la loi de l'État central. Ceci va entraîner que la *citoyenneté va relever de l'État central, supérieur à tous les territoires gérés par les diètes*. À un certain moment, les lois promulguées par les diètes, les provinces, les arrondissements doivent être validées par le monarque. Les étrangers peuvent devenir citoyens de l'État.

Mais il reste un obstacle pour bénéficier de tous les avantages des citoyens de l'État. Dès sa naissance, le citoyen, homme ou femme, est enregistré dans sa **localité de résidence** dans les registres de la paroisse. La localité de résidence est dénommée le *Heimat*. Le citoyen qui a besoin d'une aide sociale, venant de la localité, ou de la charité, venant de l'Église, doit se référer au *Heimat*. Or, avec le déclin du servage et l'essor de la manufacture et de l'industrie, beaucoup de personnes migrent vers les agglomérations urbaines. Ces personnes ont parfois des difficultés financières. Elles ne peuvent pas les signaler dans leur nouveau lieu de résidence. Il faut se présenter au *Heimat* d'origine. Au cas où ces personnes tombent dans la misère, puisqu'elles ne retournent pas à leur lieu d'origine, elles sont expulsées en application d'une politique officielle de rapatriement sous contrainte, le *Schub*. Cela signifie que, malgré le titre de citoyen de l'État, on reste dépendant des frontières et des lois sociales du *Heimat*. Cette situation est catastrophique pour les personnes qui perdent leur emploi dans les agglomérations industrielles et manufacturières. Leurs familles sont régulièrement expulsées, sans avoir droit à une prestation sociale ni à une aide de l'Église. Certaines familles sont obligées de parcourir des distances énormes dans l'empire des Habsbourg pour trouver, enfin, un lieu où elles peuvent avoir un emploi, et, par conséquent, des ressources financières.

Les réformes de Joseph II sont mal accueillies et suscitent une rébellion ouverte en Hongrie

Après la mort de Marie-Thérèse, Joseph II évite les cérémonies du couronnement ou d'intronisation dans tous les territoires. S'il avait accepté ces cérémonies, il aurait dû s'engager avec les diètes de ces territoires en écoutant leurs doléances.

En Hongrie, Marie-Thérèse n'avait plus convoqué de diète depuis 1764. Joseph II aurait dû entendre les griefs des Hongrois de 1764 à 1780. Il s'y refuse. Aussi les 63 assemblées de comté de la Hongrie ont repris la « mission » de la diète de manière informelle. Avec le temps, les doléances, non écoutées par Joseph II, ont entraîné une opposition au souverain. Celui-ci réagit brutalement en 1785-1786 en supprimant le droit de se réunir sans autorisation explicite. De plus, il crée des exécutifs de comté qui doivent répondre à un nouveau corps de commissaires royaux qu'il nomme personnellement.

L'allemand comme langue administrative obligatoire

Cela ne suffit pas. Joseph II essaie d'imposer une nouvelle langue administrative à la Hongrie. En fait, en 1780, l'État des Habsbourg use de quatre langues différentes à des fins officielles : l'allemand dans les Territoires héréditaires, les terres de Bohême et la Galicie ; le latin en Hongrie, ainsi qu'en Croatie et en Transylvanie ; l'italien en Lombardie ; et le français aux Pays-Bas autrichiens (future Belgique). À l'échelon local, les écoles primaires peuvent utiliser d'autres langues comme le tchèque en Bohême, le polonais en Galicie, le hongrois ou le slovaque en Hongrie. En 1784, l'empereur impose l'allemand comme langue administrative en Hongrie. Les administrateurs qui ne connaissent pas cette langue ont trois ans pour l'apprendre. En Hongrie, l'élite ne parle pas le hongrois, mais bien plusieurs langues : une langue slave comme le slovaque, le croate ou le serbe. La noblesse, le français et l'italien. La diète, le latin. Les administrateurs du comté, l'allemand. La plupart des habitants des villes parlent allemand.

Devant la nouvelle politique linguistique de Joseph II, l'élite hongroise réagit fermement. En effet, en Hongrie, les nobles ont deux privilèges. Le premier est le droit exclusif de servir à des postes d'administrateurs locaux ou royaux. Le second concerne l'exemption du paiement de l'impôt. La réforme linguistique de Joseph II menace le premier privilège. Si les administrateurs ne parlent pas allemand dans les trois ans, ils perdent leur emploi, leur revenu.

L'allemand comme langue littéraire et scientifique partout dans l'empire

La décision de Joseph II d'imposer l'allemand en Hongrie va de pair avec un autre objectif : celui d'imposer l'allemand comme langue littéraire et scientifique partout dans l'empire. En réaction, des patriotes de Bohême et de Hongrie promeuvent la langue tchèque et la langue hongroise.

Recensement en Hongrie et coordination de la conscription

En plus de l'imposition de l'allemand, Joseph II impose un recensement en Hongrie afin de coordonner la conscription. Certains pensent qu'il veut menacer l'exemption de l'impôt à la noblesse hongroise.

Cadastre et fiscalité nouvelle

En 1785, il veut dresser le cadastre dans toute la monarchie. Certains y voient le prélude à de nouveaux impôts. De fait, en 1789 est publiée une nouvelle réglementation fiscale et agricole. L'opposition se fait sentir en Hongrie et dans bien d'autres territoires de l'empire des Habsbourg, dans les Pays-Bas autrichiens en particulier.

Police secrète

Enfin, Joseph II institue la police secrète, dirigée par le comte Johan Anton von Pergen (1725-1814). Cette police ne dispose pas d'un budget suffisant. Elle a beaucoup à faire en Hongrie et dans les Pays-Bas autrichiens en 1789.

En 1789, la Révolution française inspire un grand enthousiasme dans les Pays-Bas autrichiens. Joseph II, déjà gravement malade, commence à reculer dans ses réformes dans les Pays-Bas. Il promet de convoquer la diète en Hongrie et de ramener la couronne de saint Étienne, enfermée à Vienne, au château de Buda en Hongrie. En 1790, Joseph II meurt en admettant qu'il avait été malheureux en tout, dans ses projets de réforme de l'État.

II. Léopold II, despote éclairé prêt à faire des concessions (1790-1792)

Le frère de Joseph II, Pierre Léopold de Habsbourg-Lorraine (1747-1792), grand-duc de Toscane, lui succède à Vienne sous le titre de Léopold II. Immédiatement, afin de restaurer la paix, il accepte le principe de deux couronnements, en Hongrie et en Bohême. Il est aussi élu empereur du Saint Empire Romain germanique en 1790. Le nouveau souverain peut ainsi écouter les griefs formulés par les diètes locales. Les assemblées des différentes diètes de l'empire utilisent le terme de nation dans des sens différents. En Hongrie et en Galicie, la nation s'applique

à ceux qui détiennent des privilèges politiques : la nation noble. Pour les juristes comme Sonnenfels, il s'agit de la patrie de tous les citoyens de l'État. Pour les administrateurs et les gouvernants locaux, les différentes terres de la Couronne forment des nations distinctes comme la Bohême, la Moravie, la Hongrie. Il existe une quatrième acception du terme de nation : ce sont les nombreux « peuples » ou « nations » de l'État, en se référant aux différentes « langues » en usage chez ces peuples. Une cinquième acception voit le jour lorsque la diète de Bohême expose à Léopold que soit rédigé un nouveau traité entre le roi et la nation. La nation, ici, désigne les états traditionnels de l'élite représentés en son sein : les nobles, l'Église et, parfois, des villes de province. Pour renforcer cette posture, la diète de Bohême utilise la langue tchèque dans le déroulement d'une partie du couronnement de Léopold II (en 1791) et de son fils François II, qui lui succède en 1792. Étrange ! En Bohême, le clergé parle le latin ; la noblesse, le français ; les marchands, les bourgeois et les administrateurs, l'allemand ; et une partie des bourgeois, la « populace » et les « paysans », le tchèque.

La Révolution française de 1789 inquiète les souverains d'Europe. Parmi eux, Léopold II, frère de la reine de France Marie-Antoinette. En 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche et à la Prusse. En septembre 1792, la France vainc les Autrichiens et les Prussiens à la bataille de Valmy. La même année, Léopold II meurt.

III. François II, dernier empereur du Saint Empire Romain germanique (1792-1806)

Le fils de Léopold II, François de Habsbourg-Lorraine (1768-1835), lui succède sous le titre de François II, comme empereur du Saint Empire Romain germanique.

Jusqu'en 1815, l'Autriche vit dans un état de guerre, suscité par les campagnes des armées françaises, du général Napoléon Bonaparte et de l'empereur Napoléon I^{er}.

Les guerres de Napoléon menaçaient l'existence même des possessions des Habsbourg. Le résultat est que François II ne modifie presque rien à l'État autrichien existant et applique un projet politique centralisateur. Sans imagination pour faire progresser l'État dans le sens des Lumières, de ses prédécesseurs, il veille à maintenir l'ordre et la légalité dans la société. Selon l'évolution des mentalités, François II attend des administrateurs une vie privée exemplaire, aptitude plus importante que la compétence professionnelle. La morale et la religiosité du candidat fonctionnaire sont passées à la loupe. Plus encore : la veuve du fonctionnaire doit avoir une vie morale exemplaire avant de toucher la pension de son mari ; la fille d'un fonctionnaire doit correspondre à des critères moraux exigeants avant de recevoir une bourse pour entamer des études.

François revient à la vieille conception de l'État qui veut que les intérêts de la Couronne et de la noblesse ne font qu'un. On en vient à un retour de l'aristocratie dans le corps des administrateurs de l'État.

La guerre entraîne une inflation considérable. En 1795, le gouvernement imprime du papier-monnaie pour couvrir les frais supplémentaires de la guerre. En 1797, la crainte de voir arriver Napoléon Bonaparte à Vienne provoque le retrait de la monnaie de la circulation. Les employés de l'État central et les créanciers sont obligés d'accepter le papier-monnaie.

Pendant ces guerres, les conditions de travail en ville se dégradent. Les employeurs du travail non-qualifié font de plus en plus appel aux femmes et aux enfants. En même temps, les entreprises textiles font de gros bénéfices grâce à la confection des uniformes de l'armée.

À partir de 1800, l'État exige des administrateurs un serment de loyauté. Il supprime les espaces de la société susceptibles de fomenter des subversions : les loges des francs-maçons, les prétendues conspirations à Vienne, dans le Tyrol, en Hongrie, en Carinthie, en Carniole. Parmi les projets de ces associations, nous trouvons pour la première fois la convocation d'un Parlement de tout l'empire (*Volksrat*). Les cafés et cercles où on pouvait parler des sujets les plus divers, comme la politique ou la religion, restent ouverts.

IV. François I^{er}, premier empereur d'Autriche (1804-1835)

François rechigne à nourrir un patriotisme de l'empire, comme le fait le roi de Prusse. Ce sont d'autres qui vont encourager le patriotisme d'empire des Habsbourg sous le nom **d'empire d'Autriche**, que finalement François proclame en 1804, en prenant le nom de François I^{er}.

On sait que la même année, Napoléon devient empereur des Français le 18 mai 1804 et se fait couronner à Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804, sous le titre de Napoléon I^{er}. Les guerres incessantes de l'empereur des Français en Europe posent la question de l'avenir du Saint Empire Romain germanique. Napoléon va-t-il aussi revendiquer ce titre ou le confier à un de ses proches ? François I^{er} d'Autriche reçoit des études d'experts. On lui conseille d'abdiquer de ce titre pour « avoir la paix ». Finalement, il accepte d'abdiquer en 1806. Le Saint Empire Romain germanique est dissous par Napoléon le 6 août 1806.

Dans ce contexte mouvant, des personnalités vont poser les bases d'un patriotisme autrichien favorable à l'empereur François I^{er}.

C'est ainsi qu'en 1796 déjà, le gouverneur de Basse-Autriche, le comte François-Joseph von Saurau (1760-1832), voyant que les troupes de Napoléon Bonaparte approchaient de la frontière autrichienne dans le nord de l'Italie, commande au poète Lorenz Leopold Haschka (1749-1827) l'écriture d'un texte destiné à encourager la ferveur patriotique pour la cause de l'Autriche. Von Saurau convainc Joseph Haydn (1732-1809) de mettre ce texte en musique. Ce sera *Le chant du peuple, Volkslied*. Le 12 février 1797, à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur,

ce chant intitulé « Dieu sauve notre empereur » est exécuté dans les théâtres de tout l'empire. Plus tard, il deviendra l'hymne officiel de l'Autriche impériale.

Des territoires de l'empire d'Autriche sous occupation étrangère

Après trois guerres perdues contre la France (1793, 1799 et 1805), plusieurs territoires autrichiens se trouvent sous occupation étrangère : les **Pays-Bas autrichiens** sont intégrés au territoire français (future Belgique) ; plusieurs régions de l'empire sur l'Adriatique sont sous domination française. François I^{er} accepte finalement quelques réformes, qui vont renforcer un objectif commun et une identité propre. Le frère de François, le *Feldmarschall* archiduc Charles de Habsbourg-Lorraine (1772-1847), opère une réforme administrative profonde. Il limoge 25 généraux, humanise la discipline militaire, met en œuvre des bataillons de réserve et élabore des plans de création d'une très populaire **milice du peuple**.

François continue à faire ouvrir des écoles, mais il ne parvient pas à abolir la censure et la police secrète.

En 1809, l'Autriche se prépare à la guerre de la Cinquième Coalition contre Napoléon. Un autre frère de l'empereur, l'archiduc Johann de Habsbourg-Lorraine (1782-1859) organise une milice intérieure (*Landswehr*). L'enrôlement y est obligatoire pour tous les sujets de sexe masculin entre 18 et 45 ans, non encore inscrits dans l'armée, dans les provinces héréditaires et les terres de Bohême. Le gouvernement crée une institution comparable en Hongrie, l'**insurrectio**. En Galicie, où le peuple attend une intervention de Napoléon pour rendre la Pologne indépendante, l'autorité des Habsbourg instaure une force de réserve. La *Landswehr* symbolise la mobilisation universelle de tous les Autrichiens. La guerre ne se livre pas au nom de gouvernants lointains, mais au nom du « peuple autrichien ».

En 1813, quatre ans après la création de la milice, pendant la guerre de la Sixième Coalition contre Napoléon, le peintre Johann Peter Krafft (1780-1856) compose le portrait d'un jeune homme à l'air déterminé vêtu en milicien, fusil en main, quittant sa famille pour aller faire la guerre. Ce tableau, « Le Départ d'un milicien », représente l'incarnation du sacrifice du peuple autrichien et de son enthousiasme pour la cause commune. L'empereur François achète ce tableau, le fait exposer en public, et l'intègre dans la galerie de tableaux impériale.

En 1796, les forces françaises menacent la « nation tyrolienne ». Andreas Hofer (1767-1810) se lève pour défendre la nation. Les chants populaires de la période mobilisent toutes les classes contre un ennemi commun.

En 1805, le traité de Presbourg (Bratislava) met fin au rôle de l'Autriche dans la guerre de la Troisième Coalition et rattache le Tyrol à la Bavière. Celle-ci ne parvient pas à imposer sa constitution centralisée et de nouvelles lois religieuses au Tyrol.

En avril 1809, l'Autriche déclare la guerre aux Français. Une harangue, composée par Friedrich Schlegel (1772-1829), rappelle aux Tyroliens que l'Autriche est prête

NOTRE ÉVÊQUE NOUS PARLE

à la libérer. Napoléon, lui, sape l'unité de l'empire en diffusant une contre-proclamation adressée à la Hongrie, invitant les Hongrois à se lever contre l'Autriche.

Andreas Hofer prend la tête d'une rébellion tyrolienne contre la Bavière et restaure le pouvoir autrichien à Innsbruck. En juillet 1809, les Français vainquent les Autrichiens à Wagram, non loin de Vienne.

En octobre 1809, le traité de Vienne force l'Autriche à verser une énorme indemnité aux Français, à réduire la taille de son armée, à céder ses territoires de l'Adriatique, ainsi que Trieste, l'Istrie et la Carniole. Le Tyrol est restitué à la Bavière. La capture de Hofer en février 1810 par Napoléon et sa condamnation à être fusillé en font un mythe puissant de résistance du Tyrol contre la tyrannie de la Bavière et d'une loyauté exceptionnelle envers l'Autriche.

Pour faire la paix entre Napoléon et l'Autriche, François I^{er} donne sa fille Marie-Louise Léopoldine Françoise Thérèse Joséphe Lucie de Habsbourg-Lorraine (1791-1847) en mariage à Napoléon. Le mariage religieux est célébré au Louvre le 2 avril 1810. Le couple a un fils, Napoléon, roi de Rome, le 20 mars 1811.

Après la campagne désastreuse de Russie, Napoléon est attaqué de toutes parts et doit finalement abdiquer le 6 avril 1814. Il est envoyé en exil à l'île d'Elbe. François I^{er}, arrivé à Paris avant la défaite de Napoléon, retourne triomphalement à Vienne, en prenant avec lui sa fille Marie-Louise et son fils, Napoléon François Joseph Charles Bonaparte, qu'il appellera Franz. Il en fera le duc de Reichstadt en 1818.

Sur le chemin du retour, en Europe centrale, François I^{er} est acclamé comme le prince de la paix, le glorieux conquérant, le libérateur du pape, le père du peuple ou l'empereur des Allemands. Les festivités, qui ont lieu dans tout l'empire autrichien, sont organisées par les classes sociales bourgeoises autrichiennes et non par l'État en faillite.

Entre 1790 et 1814, la succession de despotes éclairés et d'un empereur d'Autriche non réformiste, embarqué dans des coalitions antinapoléoniennes, a considérablement approfondi et élargi la notion de « nation » dans l'empire des Habsbourg.

Avant le Congrès de Vienne (1815), dont le maître d'œuvre sera Klemens Wenzel, comte puis prince de Metternich (1773-1859), nous avons une multitude de réformes pour aboutir à un État central, dont Vienne sera la capitale, et une tendance conservatrice qui voudrait revenir à l'Ancien-Régime.

Jusqu'à présent, nous avons plusieurs acceptions du titre de citoyen, de nationalités, de patrie pour reconstituer l'empire des Habsbourg, débarrassé des guerres napoléoniennes, dans une Europe où le Saint Empire Romain germanique n'existe plus depuis 1806.